

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Α

	e formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
vant	le remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environne	ementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2022-12142
25/01/22	25/01/22	2022-12142
Aménagement des quais Queyries, Brazza e la Souricière) - Bordeaux - Gironde	1. Intitulé du projet et rue Chaigneau entre la rue Reignie	er et le boulevard André Ricard (hors giratoire de
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	υ (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BORDEAUX METROPOLE ALAIN ANZIANI, président de Borde	eaux Métropole
RCS / SIRET 2 4 3 3 0 0 3	1 6 0 0 0 1 1 Forme	juridique EPCI
N° de catégorie et sous-catégorie Rubrique 6.a) Infrastructures routières : « Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des	dimensionnement correspondant d Caractéristiques du projet au	regard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées au b) et c) de la colonne précédente ».		
	4. Caractéristiques générales du	
Doivent être annexées au présent formu. 4.1 Nature du projet, y compris les évent		ique 8.1 du formulaire
La requalification des quais « Queyries - Bra fonctionnelles entre le parc aux Angélique Les travaux de requalification des quais de - créer des trottoirs confortables le long de - organiser le stationnement longitudinal - planter de nombreux arbres sur les rives - aménager une piste cyclable en lisière du Ils nécessiteront des travaux de renouvelle	azza - Chaigneau » vise à rétablir des s et les quartiers. Queyries, de Brazza et la rue Chaign is quartiers parc aux Angéliques et en façade d	eau consistent notamment à : u quartier Brazza

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

Paysage et environnement

- Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le parc aux Angéliques et les quartiers.

Mobilités

- Favoriser les modes de déplacement vertueux (Transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant.

Confort d'usages

- Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités.

- Améliorer le confort et le bien-être de l'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines, éclairage ...)

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux pourra se dérouler en trois phases:

- une première phase avec le quai Queyries (entre la rue Reignier et la rue Jacquet de la Guerre)

- une deuxième phase avec le quai Brazza et carrefour du pont Chaban Delms (entre la rue Jacquet de la Guerre et l'Allée des coteaux - section sud de Brazza)

-une troisième phase avec la rue Chaigneau (entre l'Allée des coteaux et le boulevard André Ricard - section nord de Brazza). Ce chantier aura des impacts sur la circulation du quartier Bastide.

Les travaux sont à ce jour programmés entre 2023 et 2027.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation L'exploitation des voies relève d'un entretien d'espace public (voirie, espaces verts, éclairage)

La décision de l'autorité environne	non connue à ce jour	ation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	s unités de mesure utilisées
Gran Longueur des voies : 2,5 km Emprise (largeur) : emprises variables Superficie de l'opération : 80 400 m²	ndeurs caractéristiques largeur moyenne 32 m	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long °	_''' Lat°''''_
d'implantation Quai de Queyries , Bordeaux Quai de Brazza , Bordeaux Rue Chaigneau , Bordeaux	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a),b),c),d), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ :	$\frac{4}{5} \cdot \frac{8}{9} \cdot \frac{7}{4} \cdot \frac{27}{45} \text{Lat.} = 0 \circ 5 \cdot \frac{5}{5} \cdot \frac{3}{5} \cdot \frac{9}{4} \cdot \frac{14}{45} \text{Lat.} = 0 \circ 5 \cdot \frac{3}{5} \cdot \frac{8}{5} \cdot \frac{6}{87} \cdot \frac{87}{45}$
4.7 S'aait-il d'une modification/exter	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à d nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

1

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Bordeaux Métropole est dotée d'un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Plusieurs périmètres de protection de monuments historiques viennent frôler le tracé du projet, mais ne l'intercepte pas. De même, plusieurs immeubles inscrits sont situés à proximité du projet, mais ne sont pas directement concernés par le tracé. Le secteur de projet n'étant pas directement concerné par les périmètres de protection des monuments historiques, le projet n'est soumis à aucune réglementation particulière.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Un pré diagnostic en environnement a été mené et a identifié la présence d'un fossé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Plan de Prévention des Risques Inondations
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site BASOL fait mention d'un site pollué : la parcelle SOFERTI. Des sondages complémentaires avec prélèvements de sols et analyses apparaissent nécessaires pour compléter les données d'entrée en vue d'établir un plan de gestion.
			ZRE 05332
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Le projet n'est pas concerné par ce périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
			Le projet est situé à proximité de la Garonne. Zone Natura 2000 de la Garonne : FR7200700
D'un site Natura 2000 ?	X		
D'un site classé ?		X	

			100	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suiva		'avoir	les incidences notables suivantes ?
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	La Métropole travaille sur un pompage en Garonne pour l'arrosage du parc aux Angéliques (périmètre plus large que les quais) .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les travaux sont limités à des travaux superficiels en surface.
Ressources				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques 2	X		Le projet impacte : - des arbres existants dont deux platanes (carrefour du pont Chaban Delmas). - un fossé.
Milieu nature	écologiques ? Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	X		Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 de la Garonne cependant, l'aire d'étude immédiate du projet n'intercepte pas le périmètre Natura 2000 et n'est pas concernée par des habitats et espèces d'intérêt communautaire, le projet n'aura donc pas d'incidences directes et permanentes sur le site Natura 2000 de la Garonne. Les incidences potentielles du projet à attendre sur ce site Natura 2000 sont indirectes et temporaires en phase travaux, et concerneront le risque de dérangement de la faune et le risque de pollution accidentelle des eaux. Dans ce cadre, une évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée sera réalisée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Bordeaux est couvert par un PPRI (Plan de prévention Risque Inondation) qui est en cours de révision. Le projet se situe en zone inondable de la Garonne (zone rouge hachurée bleue au sein du PPRI de l'agglomération bordelaise de 2005 + zonage bleu/rouge urbanisé/grenat au sein du PPRI en cours de révision).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les quais Queyries, Brazza et rue Chaigneau sont soumis à un niveau de trafic dense mais leur requalification n'a pas d'incidence sur le volume de trafic. Le schéma de circulation générale doit se faire en cohérence avec les schémas de circulation des quartiers Brazza et Bastide Niels. La future liaison Pont à Pont devrait générer un report modal sur les transports en commun.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les quais, de part la circulation automobile, peuvent être ressentis comme bruyants mais leur requalification n'a pas d'incidence sur le bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances		X	
	olfactives ?		X	Le quai de Queyries est emprunté par les lignes de bus 45,91,92. Le quai de Brazza et la rue Chaigneau sont empruntés par les lignes de bus 7,
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		32, 91, 92.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Un nouvel éclairage sera réalisé
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Emissions liées à la circulation automobile
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Emissions liées à la circulation automobile dans le réseau d'assainissement.) Eaux pluviales : le projet de parkway est pris en compte dans le dimensionnement de l'assainissement pluvial de Brazza et les rejets se feront directement au réseau (sans régulation préalable ni stockage).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Présence d'amiante dans les chaussées

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Le projet impacte des arbres existants dont 2 platanes au droit du carrefour Chaban Delmas
/ Population			X	
6.2 Les incid approuvé Oui X				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
paysagère /M	ait l'objet d'une Autorisa odes doux de Brazza) cessite la levée d'une se Bastide Niels			nementale qui couvre une partie du périmètre du projet des quais (la façade té publique liée à la pollution de la parcelle SOFERTI.
LIBISON POINT	Pont			
	the state of the state of the			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
6.3 Les incide Oui	ences du projet identifi Non 🗙 Si oui, décr			
	the state of the state of the			
	the state of the state of the			
	the state of the state of the			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit :

- la création d'un axe REVE (Reseau Express Vélos) tout le long de l'itinéraire afin d'offrir un itinéraire cyclable structurant en rive droite

- la plantation d'un grand nombre d'arbres (entre 500 et 1000 selon les contraintes réseaux du sous sol)

- la création de plateaux surélevés pour réduire la vitesse et faciliter les traversées piétons / vélos entre les quartiers et le parc aux Angéliques

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il semblerait que le porjet ne nécessite pas une évaluation environnementale : Le quai Queyries, Brazza et rue Chaigneau sont aujourd'hui des voiries dans un contexte fortement artificialisé. Le projet cherche à conserver le maximum d'arbres existants et à planter densément afin d'offrir aux piétons et cyclistes un environnement paysager qualitatif dans le prolongement du parc aux Angéliques. La requalification devrait avoir des impacts mineurs sur le nivellement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\mathbf{X}
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pré diagnostic environnemental dont les conclusions sont:

Assainissement : le projet de parkway est pris en compte dans le dimensionnement de l'assainissement pluvial de Brazza et les rejets se feront directement au réseau (sans régulation préalable ni stockage).

Volet hydraulique/Dossier loi sur l'eau : projet se situe en zone inondable de la Garonne (zone rouge hachurée bleue au sein du PPRI de 2005 + zonage bleu/rouge urbanisé/grenat au sein du PPRI en cours de révision).

Faune/Flore : Les milieux existants sont actuellement dégradés. De plus, au regard des mesures prévues (plantations, adaptation des périodes de travaux, etc.), un inventaire 4 saisons ne s'avèrent à priori pas nécessaire.

Cependant des enjeux restent potentiels particulièrement concernant les amphibiens et l'avifaune.

Evaluation des incidences Natura 2000: L'aire d'étude élargie intercepte à la marge le site Natura 2000 de la Garonne. Le projet sera soumis à évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée.

Sites et sols pollués : Des sondages complémentaires avec prélèvements de sols et analyses apparaissent nécessaires pour compléter les données d'entrée en vue d'établir un plan de gestion.

9. Engagement et signature									
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-d	lessus 🗙							
Fait à	Bordeaux	le,	2 0 JAN. 2022						
Signature	(R and and	Catherine Benevent, D Direction du Développ Pôle territorial de Bon	pement et de l'Aménagement						